

D1E	
	Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie D1 et d'une remorque d'un poids total excédant 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12000 kg et que la remorque ne soit pas utilisée pour le transport de personnes.
Age minimal	21 ans
Certificat médical (examen de la vue y compris)	Pas nécessaire si le certificat médical pour la catégorie D1 est encore valable.
Théorie de base	Non
Théorie complémentaire	Non
Validité permis d'élève conducteur	24 mois (le/la titulaire de la catégorie D1 peut effectuer des courses d'apprentissage avec une remorque de la catégorie D1E sans être accompagné-e)
Prolongation	Non
Cours de théorie de la circulation (cours de sensibilisation)	Non
Instruction pratique de base	Non
Véhicule d'examen	Un ensemble de véhicules composé d'un véhicule d'examen de la sous-catégorie D1 et d'une remorque d'un poids total autorisé d'au moins 1250 kg, pouvant atteindre une vitesse de 80 km/h. L'espace de chargement doit être constitué d'une caisse fermée d'une largeur et d'une hauteur minimale de 2 m. La remorque doit avoir un poids effectif d'au moins 800 kg ; il est aussi possible d'utiliser un véhicule d'examen de la sous-catégorie C1E.
Equivalences après réussite de l'examen pratique	BE, C1E, DE si le/la requérant-e est titulaire du permis de conduire pour le véhicule tracteur.